



Marque AQPV

Certificat N°AQPV-2021-018

Page 1/2

Organisme Certificateur titulaire d'une licence d'exploitation exclusive de la marque AQPV

Certisolis
SOLAR CERTIFICATION

En application du Référentiel de certification identifié ci-dessous CERTISOLIS TC atteste que l'entreprise est conforme aux exigences de ce référentiel. En conséquence, le droit d'usage de la marque AQPV est délivré à :

Titulaire

EMERAUDE SOLAIRE

Société par Actions Simplifiée

Zone Artisanale Actipôle

15 Rue de Saint-Coulban

35540 MINIAC-MORVAN

France

Responsable légal : M. Xavier BOREL

ETABLISSEMENTS SECONDAIRES :

EMERAUDE DEVELOPPEMENT à Miniac Morvan



Marque AQPV délivrée par CERTISOLIS TC
Référentiel CERTISOLIS EP-02 et EG-02
www.certisolis.com

Domaine d'application

Conception, installation, opération et maintenance de systèmes photovoltaïques

Services certifiés :

Ce document atteste que les catégories et activités suivantes sont réalisées et maîtrisées par le titulaire conformément au référentiel de certification :

CATEGORIES :

- 1ère catégorie : Installations PV de 0 jusqu'à 100 kWc inclus,
- 2ème catégorie : Installations PV supérieures à 100 kW jusqu'à 500 kWc inclus,
- 3ème catégorie : Installations PV supérieures à 500 kWc.

ACTIVITES :

- ✓ Conception (Bureau d'études)
- ✓ Réalisation (Installateurs)
- ✓ Maintenance (Supervision-Reporting et Exploitation-Maintenance)

INSTALLATIONS PV DANS LE CHAMP AQPV : Centrales au sol, toitures, ombrières.

Validité :

Certificat n° AQPV-2021-018_Rev7a

Modification administrative : ajout établissement secondaire

Date de prise d'effet : 10/02/2026

Date de fin de validité : 28/01/2029

Cycle 3 d'une durée de 3 ans

Périodicité d'audit : 18 mois

Ce document comporte 2 pages.

Il ne peut être reproduit que dans son intégralité.

Sauf retrait, suspension ou modification, ce document est reconduit à date d'échéance. La liste des titulaires de la marque AQPV en cours de validité est disponible sur le site www.certisolis.com

Ce document ne couvre pas la conformité de l'installation des modules photovoltaïques.

Il n'engage en aucun cas CERTISOLIS TC quant à la conformité réglementaire de l'ouvrage pour lequel les services certifiés dans ce document seront utilisés.

Le droit d'usage de la marque AQPV est délivré pour la durée du cycle, sous réserve des contrôles effectués par CERTISOLIS TC qui peut prendre toute sanction conformément au Référentiel de la marque AQPV

Référentiel de certification :

Exigences Générales de la marque AQPV – CERTISOLIS EG-02 Rev0 du 12/12/2017

Exigences particulières de la marque AQPV – CERTISOLIS EP-02 Rev0 du 12/12/2017

ENR CER 08_Fiches Navettes du référentiel_rev3

ENR CER 17_Certificat NOM N°AQPV-XXXX-XXX

Rev3 Date de création : 19/07/2024 Date de mise en application : 24/10/2025

Organisme Certificateur : CERTISOLIS TC – SAS au capital de 80 000 € - RCS Chambéry : 517 720 470 – SIRET 517 720 470 00015
Savoie Technolac – BP 364 – 39 Allée du Lac de Côme – 73372 LE BOURGET DU LAC Cedex

Filiale du groupe CSTB et du LNE



Certisolis
SOLAR CERTIFICATION

Marque AQPV

Certificat N°AQPV-2021-018

Caractéristiques certifiées :

La marque AQPV couvre l'offre globale de prestation de services du contractant général à savoir l'entreprise qui est l'unique titulaire du marché de conception et de réalisation de l'ouvrage photovoltaïque et, à ce titre, en prend l'entièr responsabilité vis-à-vis du maître d'ouvrage.

La marque AQPV a pour objectif d'attester que la situation administrative et juridique de l'entreprise a été vérifiée et est valide et que l'entreprise :

- assure une veille réglementaire et une mise jour d'une base de données et accessible aux utilisateurs internes (références réglementaires, normatives et techniques) en lien avec son activité,
- a les compétences nécessaires pour la réalisation d'une installation photovoltaïque,
- dispose d'une couverture assurance valide,
- possède les moyens humains qui lui permettent de réaliser les activités certifiées dans des conditions satisfaisantes,
- dispose en propre ou à travers ses sous-traitants, des moyens matériels suffisants pour réaliser l'ensemble des travaux couverts par la marque AQPV,
- a mis en place les dispositions nécessaires pour garantir le respect des règles techniques, d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives lors de la réalisation de ses ouvrages,
- a démontré son expérience dans le domaine de la conception, de la réalisation et de la maintenance des systèmes photovoltaïques.

Signature

Correspondant CERTISOLIS : Alexandra TARDY
✉ aqpv@certisolis.com
☎ +33 (0)4 79 68 56 00

Le Président
 Franck BARRUEL



ACCREDITATION
 N°5-0543
 PORTEE
 DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

